

COMMUNE DE RICQUEBOURG

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal

Du lundi 24 Février 2025 à 18h45

Présents : Mme ANDRIEU Lysiane, M. BURETTE Loïc, Mme DEPUILLE Catherine, M. FAROUX Jean-Philippe, Mme RENAUDIN Virginie Mme RENAUDOT Josiane, M. VINCENT Alain,

Absents : Mme GRANDGIRARD Myriam,

Absents Représentés par pouvoir : M. LOMBARD Kévin (pouvoir à Mme DEPUILLE Catherine), M. THERY Stéphane (pouvoir à M. VINCENT Alain),

Secrétaire de séance : Mme DEPUILLE Catherine

Le Quorum est atteint

Ordre du jour :

Approbation du compte rendu du conseil précédent

Délibération installation d'un système de vidéo protection

Délibération participation aux accueils de loisirs.

Problème sur réseau d'assainissement avec la présence de Mme VROT de Véolia.

Vote Compte Financier Unique (Si possible)

Vote Budget Primitif (Si possible)

Questions Diverses

PROCÈS VERBAL DE LA DERNIERE REUNION

Le conseil Municipal approuve le Procès-verbal de la dernière réunion.

01-2025 Installation d'un système de vidéo protection

ADOPTÉ : à l'unanimité des présents et par vote à mains levées

02-2025 Participation aux accueils de Loisirs

ADOPTÉ : à l'unanimité des présents et par vote à mains levées

Problème sur Réseau d'Assainissement

Intervention de Madame VROT de Véolia expliquant au Conseil qu'un problème d'eau claire dans le réseau d'assainissement a été décelé.

Monsieur le Maire a contrôlé les regards d'assainissement de la rue du général Leclerc dès le lendemain de la constatation, il n'y avait pas d'eau claire coulant depuis les installations de Ricquebourg.

Il faut attendre le passage des caméras prévu lors de l'étude réalisée à la demande de Ressons.

QUESTIONS DIVERSES

- Plan Communal de Sauvegarde voir si l'on est tenu de le faire.
- Un Permis de Construire modifiant une habitation en Cabinet Paramédical a été déposé sur la commune.
- La Société EUROVIA a été mandaté par la Commune pour reconstituer une retenue d'eau au Cavin afin d'éviter les eaux de ruisseler dans le chemin, montant des travaux 3 082.80 €TTC.
- La SACEM propose une offre pour diffuser de la musique en illimiter pour un montant de 152.01€ / an, le conseil décide d'y adhérer.
- La Commune va faire intervenir la Société nuisible60 afin de stopper les dégâts occasionnés par les taupes sur le domaine public.

- La Commune a été condamnée à verser la somme de 23 574.27€ solidairement avec le département de l'Oise à la SCI CAMBIE

La séance est levée à 19h30.
